



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Direction Régionale de l'Environnement
ALSACE**

SOUS-PRÉFECTURE DE WISSEMBOURG



**Natura 2000 sites Rhin Ried Bruch de l'andlau
Compte rendu de la réunion du groupe de concertation NATURA 2000
du 24 février 2006 à Herrlisheim
Secteur 1 : Lauterbourg - Offendorf**

Personnes présentes :

M. COUSINARD Patrick., Sous-préfet de Wissembourg
Mme MACK Martine, DIREN Alsace
M. BONNEVILLE Patrice, sous préfecture de Wissembourg
Mme CLAUDEL Marie-Hélène, DIREN Alsace
M. DIETRICH Luc, Opérateur DOCOB Secteur 1, Conservatoire des Sites Alsaciens
Mme LE TAN, Mairie de Haguenau
M. OSSWALD Philippe, FDSEA 67
M. COUSANDIER Christophe, FDSEA 67
M. LIBBRECHT Sébastien, Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
M. PFENNIG Jean-Louis, UIC Alsace
M. LANDMANN Charles, adjoint au Maire de Rountzenheim
Mme POIVEY Lise, DDG67 - SUA
M. PANIER René Emmanuel, DRDJS 67
M. KELLER Jacky, Maire de Drusenheim
M. JANUS Gérard, Maire de Fort-Louis
M. MEYER Antoine, Maire de Mothern
M. ZAMORA Xavier, Technicien association Saumon-Rhin
M. ROLL Dany, Alsace Nature
M. PION Jean-Jacques, Alsace Nature
M. SCHAEFFER S., UNPG
M. MAST, UNPG
Mme PFIRSCH Françoise, SIVU Moustiques, Mairie de Lauterbourg
Cdt CLUSSMANN Jean-Marie, DMD 67
M. MULLER Bertrand, CRACK
M. OURY Gérard, Comité Départemental de Cyclotourisme du Bas-Rhin
M. KIEFFER Francis, Fédération des apiculteurs du Bas-Rhin
M. KOCHER Jean-Charles, Association Nature et Environnement Offendorf-Herrlisheim
M. GRASSER Guy, Association Nature et Environnement Offendorf-Herrlisheim
M. PERRIN Emmanuel, commune de Herrlisheim
Mme BURGARD Marie-Thérèse, Adjoint au Maire de Herrlisheim
M. BECKER Louis, Maire de Herrlisheim
M. ZERR Bruno, Communauté de communes de Seltz - delta de la Sauer
M. FLUCK Richard, adjoint au Maire de Seltz
M. DUROUSSEAU Michel, Directeur du Conservatoire des Sites Alsaciens

Absents excusés :

Mme LEJEUNE, Architecte des Bâtiments de France

M. BUCHER, Jeunes Agriculteurs

Conseil Général – service environnement

M. FENNINGER, maire de Hatten

D.D.A.S.S. – service environnement

Mlle LEMOINE, Agence de l'Eau Rhin-Meuse

D.R.I.R.E. – service régional de l'environnement industriel

M. CALLEGHER, président de la communauté de communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach

M. SCHWARTZ, PAMINA

Introduction

M. le Maire de HERRLISHEIM souhaite la bienvenue aux participants et émet le souhait que NATURA 2000 permette de travailler pour la protection de l'environnement en associant et respectant les usagers des milieux naturels.

M. le Sous-préfet de Wissembourg rappelle qu'il s'agit de la 4^{ème} réunion du groupe de concertation sectoriel. Depuis la précédente réunion de juin 2005, les groupes thématiques ont poursuivi leur travail et que la démarche d'élaboration du document d'objectifs avance de manière satisfaisante.

M. le Sous-préfet de Wissembourg demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la précédente réunion du 22 juin 2005. En l'absence de remarques, le compte-rendu de cette réunion 2005 est approuvé.

Mme CLAUDEL rappelle le calendrier et introduit les points de l'ordre du jour.

Elle précise que concernant les compléments aux diagnostics, il s'agit pour le diagnostic écologique de données pour les espèces visées par les directives NATURA 2000 et pour le diagnostic socio-économique de la présentation du diagnostic agricole.

Pour le calendrier, l'échéance de rédaction des documents d'objectifs est fixée à fin 2006.

1/ Compléments sur le diagnostic écologique

M. DIETRICH présente les éléments du diagnostic écologique pour les espèces d'intérêt communautaire. Les cartes des espèces sont mises en circulation et sont téléchargeables sur le site Internet de la DIREN Alsace.

Il indique par ailleurs que certaines espèces largement présentes sur le secteur 1 n'ont pas fait l'objet d'une cartographie spécifique. (Les noms de ces espèces sont toutefois mentionnés sur les cartes).

Le diagnostic des espèces piscicoles sera présenté à la prochaine réunion du groupe de concertation (les fiches espèces en cours d'élaboration par le Conseil Supérieur de la Pêche).

M. DIETRICH fait également un premier état des espèces d'oiseaux migratrices et hivernantes. Le secteur 1 compte de nombreux sites de stationnement des oiseaux d'eau hivernants constitués par le Rhin, les plans d'eau du Rhin et les gravières.

Par ailleurs, trois espèces hivernantes patrimoniales ont été mises en avant dans le diagnostic réalisé par la LPO, il s'agit du Busard St Martin, de la Grande Aigrette et de l'Oie des moissons.

2. Compléments sur le diagnostic socio-économique

M. DIETRICH indique que depuis la dernière réunion du groupe de concertation, quelques remarques ont été formulées sur le diagnostic socio-économique, qui seront prises en compte.

A l'issue de cette première partie de présentation, M. le Sous-préfet de Wissembourg ouvre le débat.

M. SCHNEIDER indique qu'il a bien noté que l'Oie des moissons figure dans le diagnostic car l'espèce est bien présente sur le secteur, non sans causer des dégâts aux cultures.

M. DIETRICH précise qu'il est effectivement pertinent de prendre en compte cette espèce dans NATURA 2000 au titre des espèces hivernantes car l'Alsace comprend des sites d'hivernage d'importance nationale. Toutefois, il rappelle qu'il sera possible de proposer des solutions à l'impact des oies sur les cultures uniquement à l'intérieur du périmètre de la ZPS.

Mme LE TAN interroge l'opérateur sur la présence de la mousse *Dicranum viride* dans le site NATURA 2000 Rhin-Ried-Bruch et sur le secteur 1. Sachant que sur la commune de Haguenau des extensions des sites NATURA 2000 sont prévues pour cette espèce et que l'espèce est bien mentionnée pour le site Rhin-Ried-Bruch sur le site Internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

M. DIETRICH indique que l'espèce est mentionnée pour le site Rhin-Ried-Bruch au travers d'une ancienne donnée qui concerne une forêt du Ried à Hilsenheim secteur 7. Aucune mention de l'espèce ne concerne le secteur 1.

Mme MACK rajoute que les bordereaux standards de données qui servent à la remontée des informations sur les sites NATURA 2000 au niveau national et communautaire doivent être mis à jour.

3. Compléments sur le diagnostic socio-économique : diagnostic agricole

M. LIBBRECHT présente le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin.

- ✓ Dans le secteur 1, le nombre d'exploitations a nettement diminué ces dernières décennies et parallèlement, les exploitations se sont agrandies.
- ✓ 9 communes sur les 18 que compte le secteur 1 n'ont plus une seule bête. Les exploitations de la commune de Fort-Louis rassemblent environ 50 % du cheptel du secteur 1. Avec une baisse de 70% de l'effectif bovin dans les dernières décennies, le besoin en herbe n'est pas important. L'agriculture du secteur 1 est depuis longtemps tournée vers la production céréalière, avec les filières bien développées.
- ✓ L'irrigation inégalement répartie en fonction du type de sol constitue une assurance rendement pour l'agriculture.
- ✓ En ce qui concerne le foncier, la forte pression foncière fait que 80% des terres agricoles sont en fermage et certaines communes n'ont pas été remembrées.
- ✓ D'importants efforts sont consentis par les agriculteurs pour fractionner les apports de fertilisants ou réduire les traitements phytosanitaires.
- ✓ Enfin, sur le secteur 1, on note la quasi-absence de contrats MAE.

A l'issue de cette présentation, M. le Sous-préfet de Wissembourg ouvre le débat.

M. SCHNEIDER intervient pour signaler que le traitement au Trichogramme pour lutter contre la Pyrale du maïs est moins efficace et surtout qu'il induit des problèmes de présence de mycotoxines alors que les normes sont de plus en plus drastiques.

Il insiste sur le fait que les agriculteurs ne traitent pas les cultures par plaisir, mais bien dans l'intérêt des consommateurs et pour le maintien des cultures en place.

Mme MACK souligne la qualité du travail réalisé par la Chambre d'agriculture. Elle indique que le diagnostic consiste une première étape et que la seconde sera de travailler à partir des enjeux écologiques sur les propositions de mesures compatibles avec l'agriculture.

D'ici début avril, il sera produit un document global « diagnostic complet » rassemblant les deux diagnostics (écologique et socio-économique) complétés, qui sera mis à disposition sur le site Internet de la DIREN Alsace (www.alsace.ecologie.gouv.fr).

M. DUROUSSEAU intervient pour souligner la qualité du travail des deux diagnostics présentés et qui ont mobilisé un réseau de compétences. En ce qui concerne les jachères, il s'agit pour lui d'un sujet en évolution qui doit être abordé dans le cadre du document d'objectifs au regard de l'enjeu écologique.

4. Calage des périmètres : propositions

M. DIETRICH poursuit la présentation par le calage des périmètres des zones NATURA 2000 sur le secteur 1. Il indique que le calage a été réalisé en majorité sur photographies aériennes et parfois d'après les données cadastrales disponibles. Il précise également que six maires restent à rencontrer. Il fait état des principaux types de modifications apportées aux périmètres :

- désenclavement de la périphérie directe des villages ;
- prise en compte de zones d'activités, existantes, en projet ;
- prise en compte des îlots de culture ;
- très nombreux ajustements sur des limites physiques et naturelles (Forêts, cours d'eau, chemins...) ;
- ajout de la bande active du Rhin ;
- ajouts d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

Les propositions de calage au 24 février 2006 sont affichées sur deux grandes cartes A0 en salle de réunion.

Mme CLAUDEL indique que lorsque l'opérateur aura consulté l'ensemble des communes, des atlas cartographiques au 1/5 000 seront remis à chacune des Communautés de Communes du secteur 1 fin du mois de mars 2006 pour présenter les propositions de calage, issues de la concertation et, si nécessaire, un ultime réexamen détaillé des propositions.

M. MEYER et M. JANUS indiquent qu'il pourrait être difficile pour les conseillers municipaux de se déplacer dans les communautés de communes. Ils souhaitent avoir l'information dans chaque commune pour rendre plus aisées les discussions au sein des conseils municipaux.

Mme MACK propose alors, en entente avec l'opérateur, qu'une copie sur CD-ROM soit fournie à chaque commune pour éviter un important surcoût de reproduction.

M. KELLER souhaite connaître le délai pour répondre aux propositions de calage qui arriveront fin mars.

Mme MACK répond que l'envoi des cartes à la fin du mois de mars constitue une restitution de la concertation menée entre l'opérateur et les communes.

Les propositions de calage, pour être officielles et effectives, devront faire l'objet d'une consultation officielle qui sera lancée dès lors que le document d'objectifs sera validé, soit en 2007.

Comme les propositions de calage ont été faites en concertation avec les maires des communes, elles ne devraient pas être revues. Quand bien même, de nouveaux ajustements seraient nécessaires sur les propositions de calage, il sera possible de réagir jusqu'à la prochaine réunion du groupe de concertation qui se tiendra au mois de juin 2006.

M. SCHNEIDER indique que les représentants agricoles ont bien été consultés mais il constate que certaines « incohérences » constatées par les agriculteurs sur la ZPS (zone oiseaux) par rapport à la ZSC n'ont pas été modifiées.

Mme MACK indique que l'objectif du calage n'était pas de revenir sur la délimitation des sites NATURA 2000. La ZSC a été établie à partir de la présence d'habitats d'intérêt communautaire alors que la ZPS est constituée d'une zone plus large qui intègre souvent la périphérie des massifs forestiers (effets lisières) et des zones d'alimentation pour les oiseaux ... Il y a bien des objectifs différents pour les ZSC et les ZPS.

M. GRASSER regrette que certaines zones aient été exclues de NATURA 2000 comme les barrages hydroélectriques et leurs plans d'eau, compte tenu de leur importance pour le stationnement de l'avifaune migratrice et hivernante.

Mme MACK répond qu'EDF n'est pas soustrait à NATURA 2000, beaucoup de propriétés EDF occupées par des milieux naturels sont dans le périmètre NATURA 2000. Le plus important pour les oiseaux, c'est le cours du Rhin et non les barrages eux-mêmes.

M. MEYER demande quand saura-t-on ce qu'il est possible de faire à l'intérieur du périmètre NATURA 2000 ?

Mme MACK répond que la France a fait le choix de ne pas réglementer les activités dans les sites NATURA 2000 mais d'évaluer leurs incidences par rapport aux enjeux de conservation de chaque site NATURA 2000. Le principe de NATURA 2000 est de concilier les activités humaines avec la préservation des habitats et des espèces visées par les deux directives NATURA 2000. NATURA 2000 n'est pas un arrêté de protection de biotope ou une réserve naturelle (outil de protection réglementaire fort), et en conséquence on ne verra jamais une liste des activités interdites ou autorisées. En revanche, le document d'objectifs définit des zones à enjeux avec des objectifs et des actions.

On peut citer comme exemple le projet de ZAC à Wissembourg en site Natura 2000. Le projet initial sur 20 ha aurait détruit une station d'un papillon visé par NATURA 2000. Dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidences, il a été possible d'évaluer réellement les effets de ce projet et de ce fait il a été proposé de réduire l'impact en modifiant le projet en le faisant tenir sur 17 ha.

M. LETAN s'interroge par rapport à la conservation des chauves-souris qui occupent parfois des bâtiments dans les villages, notamment le Murin à oreilles échancrées.

Mme MACK répond que NATURA 2000 n'est pas outil adapté pour certaines espèces de chauves-souris qui vivent dans les habitats anthropiques puisque généralement les habitations sont exclues des sites. Pour palier à ce manque, un plan d'action régional pour les chauves-souris doit être mis en œuvre prochainement.

M. FLUCK demande quelle est la différence entre le régime étude d'incidence et celui de l'étude d'impact.

M. MACK rappelle les cas dans lesquels une étude d'incidence au titre de NATURA 2000 sera demandée :

- projet soumis à notice ou étude d'impact ;
- demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- projet situé en réserve naturelle ou mentionné sur la liste préfectorale (éventuelle définie dans le cadre du document d'objectifs).

M. ZERR estime qu'il demeure un flou puisqu'on ne sait pas à l'avance ce qui est autorisé ou interdit. Les interdits viendront peut-être au bout de 5 ans.

Mme MACK répond que NATURA 2000 s'inscrit dans une démarche de développement durable : concilier les projets de développement avec les enjeux écologiques. Les interdits viendront effectivement si l'Etat et notre société ne se montrent pas capables de relever le défi.

M. KELLER indique que sur sa commune, une station d'épuration est implantée dans la ZPS. Il demande si cela peut poser un problème.

Mme MACK répond que non, à priori, et que dans tous les cas les activités existantes ne sont pas remises en cause. S'agissant d'une station d'épuration, elle apporte un gain environnemental important pour la qualité des eaux et participe au moins indirectement aux objectifs NATURA 2000.

La réunion se poursuit par la présentation des premiers enjeux et orientations de conservation des habitats et des espèces NATURA 2000 sur le secteur 1.

5. Enjeux et objectifs : propositions

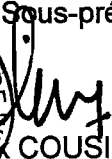
Un tableau détaillé est remis aux participants, des cartes localisant les enjeux sont mises en circulation et projetées.


Tous les documents (tableau et cartes de localisation des enjeux) sont téléchargeables sur le site internet de la DIREN Alsace.

Les membres du groupe sectoriel 1 pourront faire remonter toutes leurs observations sur ces documents à l'opérateur, afin qu'une version finalisée puisse être validée lors de la prochaine réunion prévue en juin 2006.

Le détail des enjeux et objectifs pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire est joint en annexe de ce compte rendu.

M. le Sous-préfet de Wissembourg clôture la réunion à 11h30 et renouvelle son appel en direction des membres du groupe de concertation à réagir sur les documents fournis. Il donne rendez-vous aux membres de ce groupe en juin 2006 pour la validation des enjeux et objectifs et la présentation des propositions de mesures.

Le Sous-préfet

COUSINARD



ANNEXE
Propositions d'ENJEUX et OBJECTIFS pour le secteur 1

Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire de la **Directive habitats**, les principaux enjeux et objectifs proposés sont :

Enjeux	Objectifs
Habitats forestiers	
<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien des surfaces de l'habitat et leur non fragmentation • La restauration de la fonctionnalité des écosystèmes forestiers rhénans • Le maintien ou l'amélioration de la naturalité et de la complexité structurale (gestion sylvicole) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préserver l'intégrité des surfaces de forêts ainsi que les conditions physiques déterminant leur renouvellement ▶ Conserver et développer une gestion forestière garantissant un haut niveau de naturalité et de complexité structurale ▶ Mettre en œuvre une gestion sylvicole de diversification des peuplements lorsque cela est nécessaire et pertinent pour accompagner la régénération naturelle ▶ Diversifier et caler sur le régime hydrologique du Rhin l'alimentation des bras du Rhin existants ▶ Poursuivre les opérations de reconnexion des anciens bras du Rhin en privilégiant les effets dynamiques lorsque cela est possible ▶ Renforcer, lorsque cela est possible, l'inondabilité des massifs forestiers et poursuivre les opérations de reconnexion des anciens bras du Rhin ▶ Conserver les saulaies blanches inondables traitées en têtard
Habitats aquatiques	
<p>Habitats des berges (codes NATURA 2000 : 3130, 3260) (végétation spécifique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien des habitats • La prise en compte des habitats dans la gestion des milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivre et préserver l'intégrité des habitats sur les stations connues (delta de la Sauer, Lauterbourg, Bras de la Moder) ▶ Prendre en compte les habitats dans la gestion des cours d'eau et la reconversion des gravières
<p>Habitats d'eau stagnantes (codes NATURA 2000 : 3140, 3150)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien des habitats au sein d'un réseau hydrographique fonctionnel et diversifié 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivre et préserver l'intégrité des habitats sur les sites connus ▶ Prendre en compte les habitats dans la gestion des cours d'eau (qualité, débordement de crues) et de la nappe phréatique (niveau de nappe, dynamisme) ▶ Maintenir des pièces d'eau peu ou pas connectées dans le paysage rhénan, notamment en accompagnement des reconnexions de cours d'eau
<p>Habitats d'eau courante (codes NATURA 2000 : 3260)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau (qualité de l'eau, qualité du milieu physique) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer la qualité écologique des cours d'eau
Habitats ouverts	

<p>Prairies humides et mesophiles (codes NATURA 2000 : 6410, 6510)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien et l'agrandissement des surfaces de l'habitat • La mise en place de modalités de gestion adaptée à l'amélioration de l'état de conservation sur l'ensemble des sites 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir les surfaces en prairies ▶ Garantir la conservation à long terme des prairies humides existantes dans un bon état de conservation par la mise en place de modalités de gestion adaptées ▶ Améliorer l'état de conservation des prairies par des mesures de gestion adaptées (extensification). ▶ Restaurer localement l'habitat en voie de fermeture ou de dégradation (Inselgrund et Pappelkopf à Fort-Louis, Koepfelmaettle à Dalhunden ...) ▶ Favoriser l'expression de l'habitat dans un contexte agricole (extensification des prairies 6510)
<p>Formations à hautes herbes (code NATURA 2000 : 6430)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien de l'habitat au bord des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser l'expression de l'habitat en bord des cours d'eau
<p>Prairie et pelouses sèches (codes NATURA 2000 : 6210)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien et l'agrandissement des surfaces de pelouses sèches • La mise en place de modalités de gestion adaptée • Les enjeux de sécurité pour les digues 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Garantir la conservation à long terme des pelouses sèches ou des prés secs de fauches dans un bon état de conservation par la mise en place de modalités de gestion adaptées ▶ Restaurer localement l'habitat en voie de fermeture ou de dégradation ▶ Favoriser l'expression de l'habitat dans un contexte agricole (extensification des prairies 6510)

Pour les espèces d'intérêt communautaire de la **Directive habitats**, les principaux enjeux et objectifs proposés sont :

Enjeux	Objectifs
Insectes	
<p>Gomphe serpentin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de réels enjeux compte tenu du statut biologique de l'espèce sur le secteur 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Surveiller l'éventuelle colonisation des milieux par l'espèce
<p>Cuivré des marais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien des populations actuelles • L'amélioration des connaissances et la prise en compte de l'espèce dans la gestion des habitats favorables 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir et rétablir des populations viables à long terme
<p>Azuré des paluds</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte de l'espèce dans les stations actuelles • Le rétablissement de populations viables 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir et rétablir des populations viables à long terme
Amphibiens et reptiles	
<p>Sonneur à ventre jaune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien des populations actuelles sur la Moder ; • L'amélioration des connaissances et la prise en compte de l'espèce sur les 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller au maintien à long terme des populations actuelles, maintenir et/ou améliorer la capacité d'accueil du milieu ; ▶ Limiter l'impact possible de la circulation et des travaux dans les massifs forestiers tout en

autres sites (Stattmatten, delta de la Sauer)	recherchant à en tirer un bénéfice pour l'espèce.
Triton crêté • Le maintien des populations actuelles ; • L'amélioration des connaissances et la prise en compte de l'espèce.	▶ Veiller au maintien à long terme des populations actuelles, maintenir et/ou améliorer la capacité d'accueil du milieu (réseau de mares et habitat terrestre)
Cistude d'Europe • La réussite du programme de réintroduction • La préservation d'un site naturel remarquable pour la faune et la flore rhénane	▶ Poursuivre le programme de réintroduction de l'espèce dans l'objectif de reconstituer une population sauvage au sein d'un ensemble préservé de milieux naturels rhénans
Mammifères	
Castor d'Europe • Le maintien des populations actuelles • L'extension de l'espèce sur les milieux favorables	▶ Veiller au maintien des populations présentes ▶ Favoriser la progression de l'espèce
Mollusques	
Unio crassus • Le maintien et le rétablissement des populations dans la basse Moder et le delta de la Sauer.	▶ Veiller au maintien des populations présentes ▶ Favoriser le rétablissement de populations viables à long terme.
Vertigo moulinsiana • L'amélioration des connaissances de l'espèce • Le maintien et le rétablissement des populations viables à long terme	▶ Acquérir les connaissances nécessaires pour évaluer l'état de conservation des populations et être en mesure de proposer des actions pour la conservation de l'espèce.
Poissons	
<i>Diagnostic en cours, présentation pour le mois de juin 2006</i>	
Espèce végétale	
Ache rampante • La sauvegarde de la dernière station connue en Alsace	▶ Vérifier le statut de la station à Auenheim ▶ Mettre en œuvre des opérations pour le maintien de la station, voire son expansion

Pour les espèces d'intérêt communautaire de la **Directive oiseaux**, les principaux enjeux et orientations proposés sont :

Enjeux	Objectifs
Oiseaux nicheurs	
Butor étoilé • Le maintien ou le rétablissement des conditions compatibles à la recolonisation par l'espèce	▶ Préserver les grandes roselières existantes de l'assèchement, de la colonisation par les ligneux et des dérangements

Blongios nain • Le maintien des populations actuelles et rétablissement de populations viables à long terme	▶ Préserver les roselières existantes, fréquentées par l'espèce, même occasionnellement, de l'assèchement, de la colonisation par les ligneux et des dérangements
Bihoreau gris • Le maintien des conditions pour permettre la recolonisation par l'espèce	▶ Préserver les sites fréquentés par l'espèce de tous dérangements en cas de nidification
Cigogne blanche • Le maintien de populations viables à long terme	▶ Maintenir les sites de nidification, les zones de nourrissage de l'espèce et réduire les risques de mortalité des oiseaux
Bondrée apivore, Milan noir • Le maintien de populations viables à long terme	▶ Maintenir les bonnes conditions de reproduction des espèces
Milan royal • Le maintien des conditions pour permettre la recolonisation par l'espèce	▶ Maintenir des conditions pour permettre la recolonisation par l'espèce
Busard des roseaux • Le rétablissement de populations viables à long terme	▶ Maintenir et améliorer les conditions de nidification de l'espèce
Marouette ponctuée • Le rétablissement de populations viables à long terme	▶ Maintenir et améliorer les conditions de nidification de l'espèce
Mouette mélanocéphale • Le maintien de la population actuelle	▶ Maintenir les bonnes conditions de nidification de l'espèce
Sterne pierregarin • Le maintien de populations viables à long terme	▶ Maintenir et améliorer les conditions de nidification de l'espèce
Martin-pêcheur d'Europe • Le maintien de populations viables à long terme	▶ Maintenir les bonnes conditions de nidification de l'espèce sur l'ensemble du site NATURA 2000
Pic cendré, Pic noir, Pic mar • Le maintien de populations viables à long terme	▶ Maintenir les bonnes conditions de reproduction de l'espèce
Gorgebleue à miroir • Le maintien d'une population reproductrice	▶ Préciser le statut biologique de l'espèce pour être en mesure de proposer des actions de conservation
Pie-grièche écorcheur • Le maintien de populations viables à long terme	▶ Maintenir les bonnes conditions de reproduction de l'espèce



DIAGNOSTIC DES ACTIVITES AGRICOLES SUR LE SECTEUR 1 LAUTERBOURG-OFFENDORF



Méthodologie

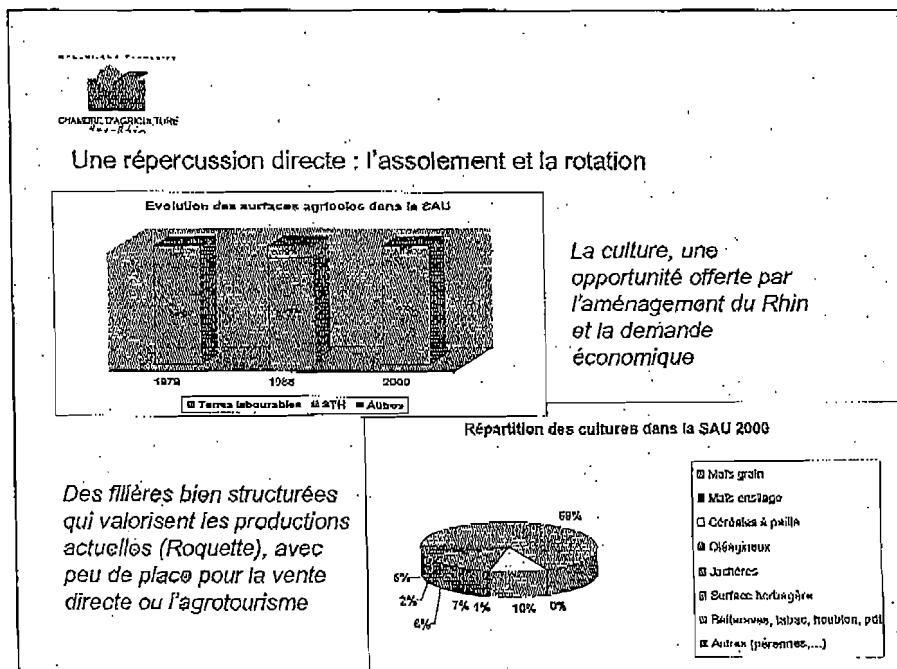
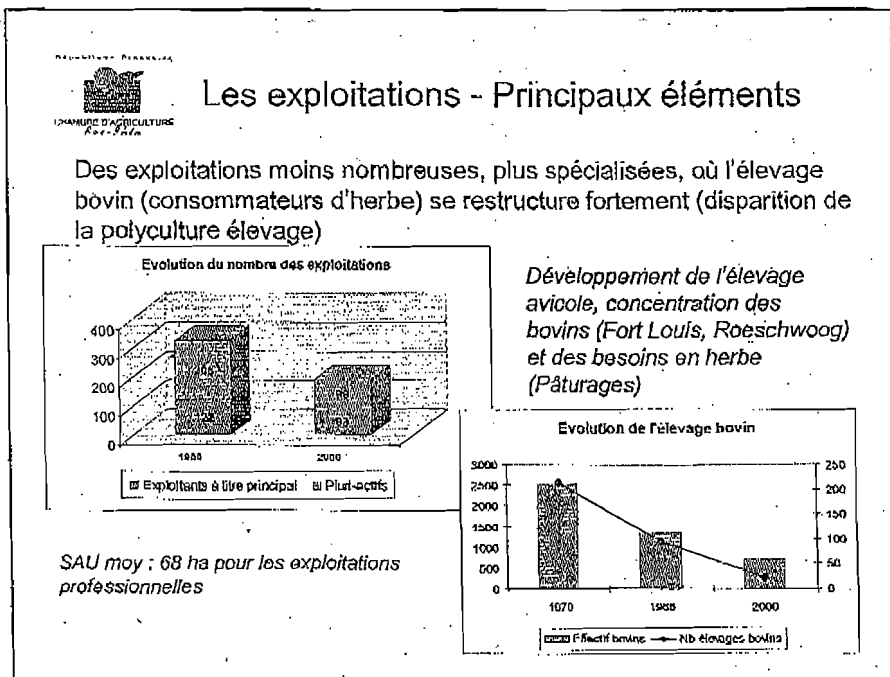
Cahier des charges validé (convention OPA/DIREN) :

- Les exploitations (systèmes, productions, filières, ...)
- Les milieux et aménagements agricoles (sols, irrigation, ...)
- Les pratiques (du travail du sol à l'interculture)
- Le contexte réglementaire (P. Capt, APB, docts urbanisme)

SOURCES D'INFORMATIONS :

- Données « statistiques » (RGA 2000, 1988, 1979)
- Données « structures » (filières, chambre d'agriculture)
- Réunions de travail (délégués des communes, ADAR)
- Synthèse études et travaux (expérimentations, sols, pratiques, ...)
- Réglementation et projets (conditionnalité, Directives, PLU, ...)


OBJECTIF : Etat zéro des activités + Définir un programme
d'accompagnement réaliste des activités agricoles vers la
conservation des espèces et habitats



REGIOMUS PRAGNANZA
CHANGRE FEMICULTURE
Soc. S.A.S.

Les milieux et aménagements

- Des sols à caractéristiques différentes, entre l'excès d'eau (boisements, prairies, jachères de la ZSC), l'argile et le sable (céréales, cultures spéciales en irrigué)
- Une pression industrielle forte (portuaire, gravières)
- Remembrements pas systématiques (Mothem)



REGIOMUS PRAGNANZA
CHANGRE FEMICULTURE
Soc. S.A.S.

Les pratiques


- Travail du sol : une simplification à l'étude, des garanties nécessaires avant vulgarisation
- Fertilisation : une eau de qualité mais un risque élevé lié au sol
- Phytosanitaires : maîtriser les évolutions réglementaires
- Irrigation présente mais inégalement répartie
- Surfaces en herbe géographiquement concentrées, fertilisation en fonction des besoins
- Quasi absence de contrats agri-environnementaux

CHAMBRE AGRICOLE
S.A.S. Alsace

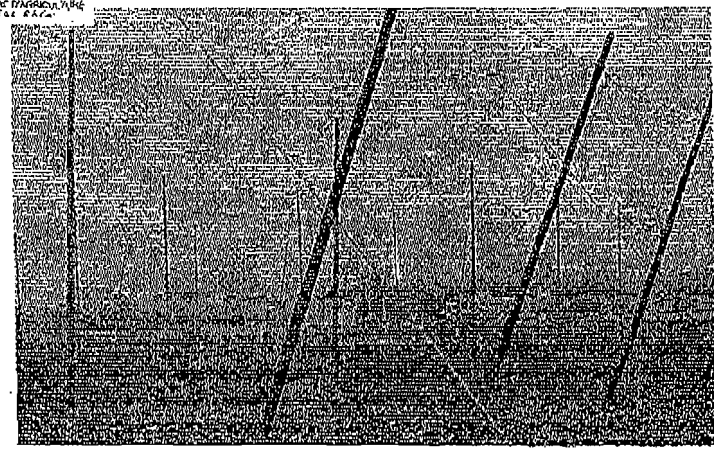
L'encadrement réglementaires et programmes

- PAC et conditionnalité : découplage et besoin de surfaces, couverts environnementaux, diversité des cultures ? Bandes enherbées, retournement sous condition des prairies
- Eau : D. Nitrates, SAGE, DCE et Loi sur l'eau, PMPOA, Fertimieux : enregistrement des pratiques et gestion de l'azote, règles d'épandage (dates, quantités, distances), gestion de l'irrigation – dispositions particulières dans périmètres de captage (ex : phytos sur Fort Louis).
- Réserve naturelle Sauer, APB moder, forêts protection

-PLU et cartes communales : des secteurs agricoles constructibles en ZSC (Dahlunden) et ZPS (carte) avec présence de sites d'exploitation



CHAMBRE AGRICOLE
S.A.S. Alsace



Concilier activités, développement et protection (ZPS sur Sessenheim)

Evolution et marges de manœuvre à logique agricole

Qualité de l'eau :

- Poursuivre le raisonnement des apports (balance azotée, fractionnement, observation, matériel de précision)
- Favoriser la couverture hivernale (culture, résidus, CIPAN)

Milieus naturels :

- Maintenir les surfaces herbagères - problématique des jachères – Ex : Lauterbourg
- Assurer l'entretien raisonné des éléments paysagers (haies, bosquets, ripisylve)
- Favoriser la diversité culturelle en liaison avec le système d'exploitation

